



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 59399

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement de l'internat scolaire. A l'occasion d'une journée nationale d'étude et de réflexion sur l'internat scolaire, des dispositions ont été prises pour améliorer les conditions de vie et d'hébergement des élèves. Cependant, un certain nombre de collèges, lycées ou lycées professionnels à travers tout le pays connaissent des difficultés, soit par manque de place dans les internats soit, au contraire, par une certaine désaffectation des infrastructures existantes. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour développer l'internat scolaire souvent nécessaire dans les zones rurales ou à faible densité d'habitations.

Texte de la réponse

Le maintien de l'école en milieu rural ou à faible densité d'habitation est une préoccupation constante du ministère de l'éducation nationale qui, en développant l'internat scolaire public, prend en compte la diversité des situations sur le territoire. A cet effet, un responsable académique chargé de la coordination des cellules départementales a été nommé par chaque recteur, dès la rentrée scolaire 2000, en vue de faire le point sur les possibilités d'accueil en internat, de recenser quantitativement et qualitativement les demandes. Un annuaire et un cédérom recensant l'ensemble des établissements scolaires publics disposant d'un internat sera prochainement disponible auprès des correspondants internat dans chaque rectorat et inspection académique. L'ensemble de ces informations sera également accessible sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale. De plus, des sessions de formations spécifiques à l'intention des personnels exerçant en internat seront organisées dans chaque académie. Il est également prévu de verser une aide financière aux élèves boursiers, à l'exception toutefois des élèves dont les frais d'internat seraient déjà intégralement pris en charge grâce aux diverses aides sociales. De plus, la création d'un fonds national pour le développement de l'internat est actuellement à l'étude en liaison avec les collectivités locales. Par ailleurs, le Premier ministre a confié à Mme Pérol-Dumont, députée de la Haute-Vienne, une mission pour étudier la mise en place d'un fonds national pour le développement de l'internat. Enfin, la Caisse des dépôts et consignations est chargée de réfléchir à la définition d'un service d'internat moderne.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59399

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s :

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1893

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5345